

#ars

S.A.M.E.

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS ETRANGERS

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

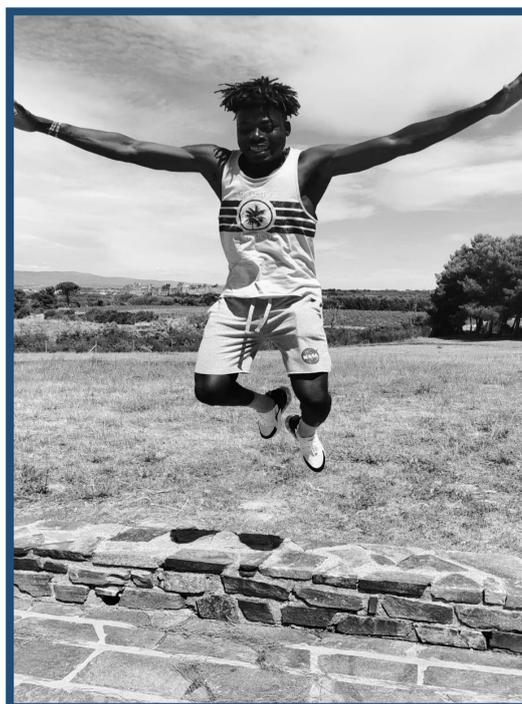


ASSOCIATION POUR LA READAPTATION SOCIALE

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS ETRANGERS • 89, CHEMIN DE GIBBES • 13014 MARSEILLE
TÉL. 04.91.94.39.20 • FAX 04.91.94.39.27
e-mail : mecs.same@ars13.org

SOMMAIRE

I	Présentation de l'activité générale de l'établissement	3
II	Les personnels de l'unité de travail.....	6
III	Analyse et offre de service.....	7
1.1	Public accueillis :.....	7
1.2	Démarches administratives	10
1.3	L'intégration par le logement	12
1.4	Situation scolaire et professionnelle des jeunes	12
a -	A propos des « scolarisés » :	14
b -	A propos des contrats d'apprentissage :	14
c -	A propos des « sans activité » :	15
1.5	Suivi Médical et Psychologique	16
a -	Sur le plan de la santé physique	16
b -	Sur le plan de la santé psychique :	19
c -	Analyse des suivis psychologue à l'interne et à l'externe :	21
1.6	Activités socio-éducatives	22
a -	L'intégration dans le tissu social et local.....	22
b -	Les activités de loisirs	22
c -	Rétrospectives 2020	23
1.7	La notion d'Accueil.....	25
1.8	Travail sur la majorité.....	27
1.9	Temps effectif passé auprès des jeunes	30
IV	Des changements et des actions à venir.....	32



I Présentation de l'activité générale de l'établissement

Suite à l'appel d'offre émanant des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en 2019, l'Association pour la Réadaptation Sociale, forte de son savoir-faire et de son expérience, a répondu présente en proposant des modalités d'accueil nécessaire à la prise en charge de Mineurs Non Accompagnés.

A la réception de l'arrêté de création d'établissement émise par les services du Conseil Départemental le 25/07/2019, le Service d'Accueil pour Mineurs Etrangers est créé. Il s'agit d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, opérant sur les Bouches-du-Rhône, proposant un accompagnement de mineurs âgés de 15 à 18 ans via un hébergement en diffus.

Après la mise en chantier et la préparation nécessaire porté par son siège, les premiers recrutements pour le SAME ont été actés à la mi-décembre 2019, permettant l'accueil des premiers mineurs dès le 24/12/2019.

L'année 2020, marquée par la pandémie de COVID-19, a connu une montée en charge progressive de l'activité pour atteindre un taux d'occupation à 100% sur le volet d'accueil en diffus soit 60 places pourvues. Le SAME, aidé par les services du Siège, a pu capter les logements nécessaires sur Marseille (37 studios/T1 et 3 T4), Aubagne (4 studios/T1), Aix en Provence (1 T4) et Martigues (5 studios/T1 et 1 T4), respectant ainsi ses engagements pour accueillir dans les délais prévus les jeunes qui lui ont été adressés.

	Cumul Total théorique (100%)	Cumul Journées au taux Objectif (98%)	Cumul Nb journées autorisé - montée en charge exceptionnelle création	Cumul Nb journées réalisées
Janvier	1860	1823	*	301
Février	3600	3528	*	704
Mars	5460	5350	*	1250
Avril	7260	7114	2119	2119
Mai	9120	8937	2570	2649
Juin	10920	10701	3716	4233
Juillet	12780	12524	5084	5451
Août	14640	14347	6542	6812
Septembre	16440	16111	7953	8257
Octobre	18300	17934	9533	9921
Novembre	20100	19698	11120	11666
Décembre	21960	21521	12943	13556

Dans un contexte de migration, souvent marqué par des conditions rudes et périlleuses, pour la majorité des Mineurs Non Accompagnés, la priorité se situe au niveau des besoins primaires (sécurité de base, nourriture, mise à l'abri, hygiène).

Nous pouvons observer que les mineurs que nous accompagnons mettent en exergue plusieurs facteurs de vulnérabilité liés au parcours pré-migratoire, migratoire ou post-migratoire. Il n'en reste pas moins des mineurs rencontrant des problématiques liées à leur histoire familiale, leur rupture, leurs déconvenues parfois liées à l'adolescence, mais aussi leur espoirs ou désirs d'un avenir meilleur.

Bien que les jeunes soient d'abord reconnus Mineurs Non Accompagnés, ils sont accueillis au SAME avant tout comme un mineur nécessitant une protection.

L'intervenant social au SAME assume alors un rôle de référent et d'interface entre le mineur et les différentes instances concernées par la situation (acteurs paramédicaux, médicaux, pédagogiques, juridiques, administratifs, ...)

Nous déployons une logique de travail interdisciplinaire qui convoque un principe de cohérence dans les réponses aux besoins du mineur qui doit être garanti à chacune des phases de l'accompagnement.

Le SAME, en tant qu'interlocuteur privilégié, va ainsi veiller à poser les premiers jalons de ce travail avec le mineur en construisant progressivement avec lui une relation de confiance. Cette condition est fondamentale pour permettre de cerner de manière objective les besoins repérés et les attentes du jeune accompagné.

La définition des besoins singuliers du mineur repose sur plusieurs étapes dont la première est l'évaluation de sa situation dans son pays d'origine et des conditions de son parcours migratoire.

Dans cet objectif, si les professionnels peuvent s'appuyer sur les éléments recueillis lors de l'évaluation de la minorité, ils doivent, néanmoins, favoriser la narration du mineur dans ce contexte différent.

Au-delà de l'évaluation de son parcours, cette narration vise aussi à lui permettre de rétablir une continuité temporelle et spatiale entre ici et là-bas et de l'aider à dépasser le clivage entre les deux mondes, gage de sérénité pour le mineur.

L'accent est ainsi mis sur les conditions et moyens pour lui permettre de faire émerger sa parole de manière sereine :

- Un lieu convivial propice aux échanges,
- La définition d'un temps adéquat d'accompagnement pour atteindre les objectifs déterminés ensemble,
- La sollicitation d'un médiateur-interprète si besoin,
- Le recueil du récit à travers d'autres supports tel que l'usage de symboles, de dessins, d'objets,
- Le recueil du souhait du mineur sur ses objectifs en termes de projet :
Souhaite-t-il une installation dans le pays d'accueil ? Une installation dans un pays tiers où se trouvent d'autres attaches familiales ou locales ? Envisage-t-il un retour au pays d'origine motivé par une nouvelle perception sur son lieu d'accueil, sur des circonstances qui l'avaient obligées au départ, sur une difficulté à s'adapter à ce nouveau contexte ?

En fonction des éléments recueillis, des aspirations du mineur ou d'interrogations très utiles à l'accompagnement, des recherches sur les attaches familiales restantes dans le pays d'origine peuvent être effectuées en lien avec les services de l'ASE ou des services sociaux/associatifs/humanitaires exerçant au pays d'origine.

La seconde étape est l'évaluation des compétences du jeune et ce qu'il reste à acquérir avant sa majorité, s'assurant de son degré d'autonomie mais aussi d'indépendance dans le pays d'accueil. Nous formalisons ainsi par l'intermédiaire d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé où sont repris les besoins, les moyens mis en œuvre et le calendrier des actions à mettre en place ensemble.

Cette étape est importante, car elle permet de définir avec le mineur les différentes perspectives possibles. A ce titre, il s'agit d'évaluer ses capacités, ses difficultés et de manière plus globale, l'adéquation entre ses aspirations et les possibilités qui lui sont offertes.

L'évaluation de la situation du jeune est régulièrement réactualisée tout au long de l'accueil du mineur, affinée en fonction des observations de l'équipe pluridisciplinaire. Les professionnels analysent avec le mineur le degré de faisabilité du projet d'accompagnement personnalisé et l'aide à cerner les zones d'incertitudes auxquelles il risque d'être confronté.

Cette vérité permet de ne pas plonger le mineur dans une illusion au risque de rompre la relation de confiance, base fondamentale à la construction du projet personnel. À partir de ce que le jeune a exprimé, nous devons nous assurer d'un point de convergence sur une notion essentielle qu'est le rythme qui va définir les différentes démarches. En effet, le rapport au temps, à la perception des résultats peut être très variable en fonction d'éléments culturels, mais aussi des enjeux que vit le mineur ; l'échéance de la majorité est une des données.

Lorsque le mineur fait le choix d'une installation durable en France, dans son projet, une logique administrative conséquente est imbriquée, soutenue par l'intervenant social chargé de son suivi.

Cette partie peut, dans certains cas, interférer dans la dynamique engagée par le mineur sur le plan de l'insertion scolaire ou préprofessionnelle au risque parfois de le démobiliser tant les démarches sont longues et incertaines. Des explications claires par l'intervenant référent à l'amorce des démarches peuvent ainsi permettre au mineur d'appréhender différemment cet aspect.

Sur le plan du statut juridique, le jeune accueilli peut :

- Introduire une demande de nationalité française (pour ceux accueillis avant 15 ans en France),
- Effectuer les démarches d'un titre de séjour,
- Demander le statut de demandeur d'asile auprès de l'OFPRA en raison de persécutions ou de mauvais traitements liés à son ethnie, à ses convictions politiques, religieuses ou à ses choix d'orientation sexuelle.

La construction du projet avec le mineur non accompagné se définit comme une solution durable c'est-à-dire une solution stable, déterminée dès que possible, avec garantie de révision et d'actualisation, pour le mineur. Pour ce faire, nous devons prendre en compte l'intérêt supérieur individuel de chaque enfant ayant égard : aux circonstances familiales ; à son histoire et contexte, y compris sa nationalité, religion et culture ; à sa sécurité y compris les risques de la traite des êtres humains, à ses vulnérabilités particulières et ses besoins de protection et à son opinion en fonction de ses capacités. En parallèle à ces démarches, l'intégration du Mineur Non Accompagné se fonde sur un ancrage important qui est l'accès aux apprentissages scolaires et à l'insertion préprofessionnelle. Au-delà des apports en termes de connaissances et de savoirs, il s'agit d'un enjeu important pour le jeune en termes de régularisation à la majorité et de possibilité de bénéficier d'un accompagnement, au-delà de cette échéance, par le biais d'un contrat jeune majeur par exemple.

II Les personnels de l'unité de travail

Au vu de l'activité en constante progression sur le service, l'équipe du SAME s'est peu à peu étoffé pour atteindre 17,3 ETP au 31/12/2020 :

- 17.3 ETP en CDI sur l'année 2020
- 1 ETP en CDD sur les 3 derniers mois en remplacement d'un ES en maladie
- 1 ETP en CDD sur les 2 derniers mois en remplacement d'un CESF en maladie
- 0.5 ETP en CDD sur 4 mois pour remplacement d'une Psychologue en congés maternité

En 2020, l'équipe était composée de 19 personnes soit 6 Educatrices Spécialisées, 1 Assistante Sociale, 1 Conseillère en Insertion Professionnelle, 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale, 2 Psychologues clinicienne, 1 Secrétaire, 1 Infirmière Diplômée d'Etat, 1 Coordinatrice, 1 Agent d'entretien, 1 Agent technique, 1 Agent comptable, 1 Maître de maison et 1 Chef de Service Éducatif.

L'équipe était constituée de 16 femmes et 3 hommes.

On peut parfois observer l'identification faite par les jeunes accompagnés qui, de par leur culture, leur origine ou leur représentation, vont avoir une approche en fonction du genre de l'intervenant social.

On peut noter environ 600 Journées d'absence pour Maladie dont 250 pour un Travailleur Social absent toute l'année qui a pu être remplacé partiellement à partir du dernier trimestre 2020.

12 membres de l'équipe ont bénéficié de formations (Interne, Externe, colloque, journée d'étude) réparties sur 180 heures. Ces temps ont pu apporter des éléments de compréhension théorique sur la prise en charge spécifique des mineurs étrangers placés et notamment des différents dispositifs, en perpétuelle évolution sur le plan éducatif, administratif et juridique.

Trois incidents ont eu lieu dans le cadre de notre intervention avec les jeunes qui nous ont conduit à rédiger un rapport d'incident auprès de la Direction assortis d'une note d'information à destination des services du Conseil Départemental.

Nous avons également été amené à procéder à 2 signalements à l'attention de Madame la Procureure de la République pour des faits à caractère pénal : un a été classé sans suite, l'autre est en cours d'instruction par les services de Police.

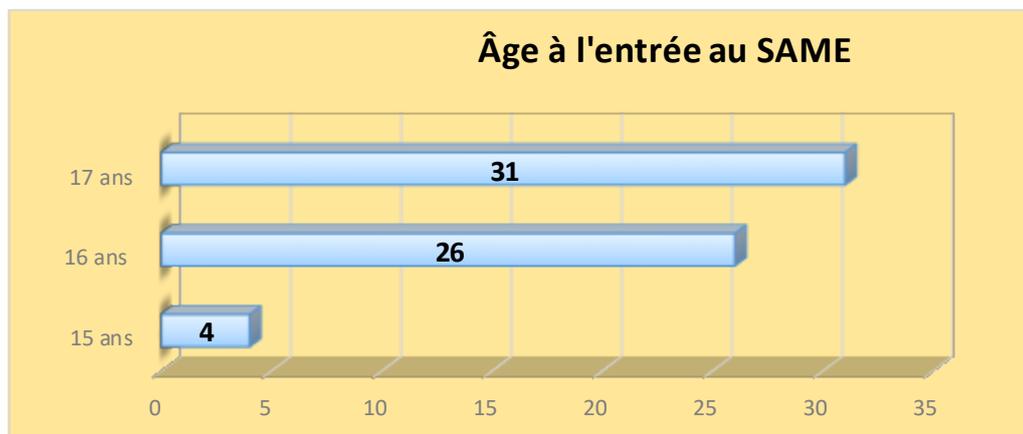
III Analyse et offre de service

1.1 Public accueillis :

Au 31/12/2020, le SAME avait accueilli 61 jeunes garçons pour 68 candidatures traitées. Les candidatures de 2 jeunes filles nous ont été adressées, mais n'ont abouties suite aux fugues de ces dernières. 5 garçons ont décliné leur admission du fait d'une grande proximité avec leur majorité ne leur permettant pas de s'engager sur notre service.

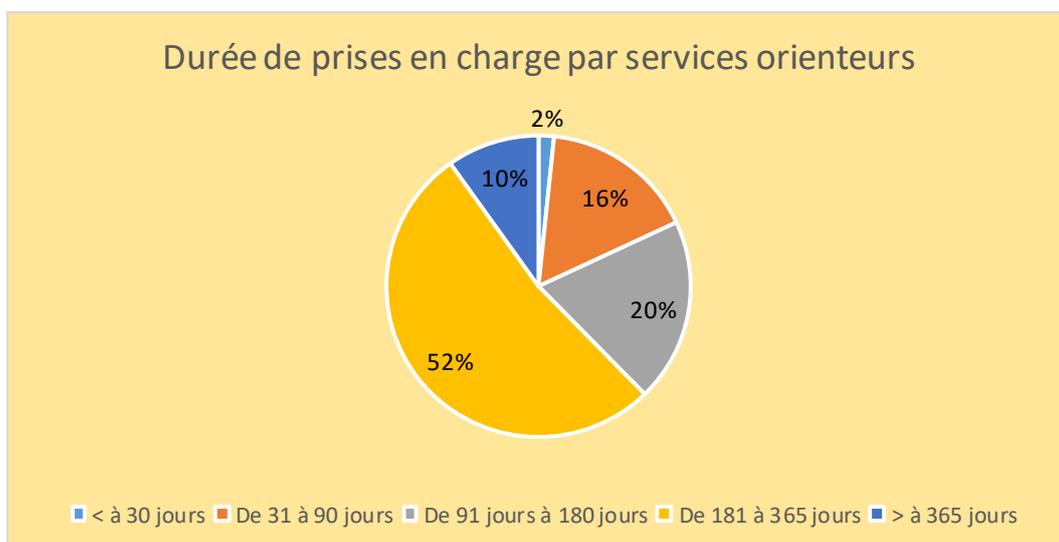
Le SAME n'a décliné aucune candidature émanant de la DiMEF ou de l'ADDAP13, en concertation et après avis des Inspectrices Enfance et Famille du Pôle MNA du Département.

31 des jeunes accueillis avait 17 ans et plus, obligeant à prioriser les axes d'accompagnement pour travailler l'accès à l'autonomie sur une courte période avant la majorité. 13 d'entre eux ont eu 18 ans dans l'année et ont nécessité une réactivité de notre service pour que les volets administratifs et scolaire/professionnel soit sécurisés en vue d'instruire une demande de titre de séjour.

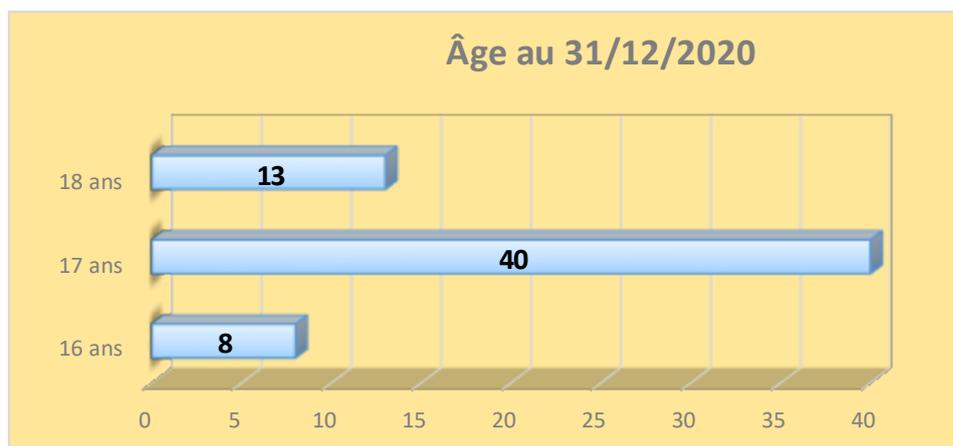


En 2020, les jeunes accueillis ont été exclusivement orientés par les services de la DiMEF (37) et de l'ADDAP13 (24).

Au-delà d'une prise en charge par le précédent service pouvant être très longue, nous pouvons observer que les jeunes accueillis avaient un âge proche de la majorité, complexifiant le travail à mener pour préparer la majorité aussi bien sur le volet insertion professionnelle qu'administratif étant donné que ces services de mise à l'abri ne sont pas calibrés ou outillés pour proposer des prises en charge aussi longues.



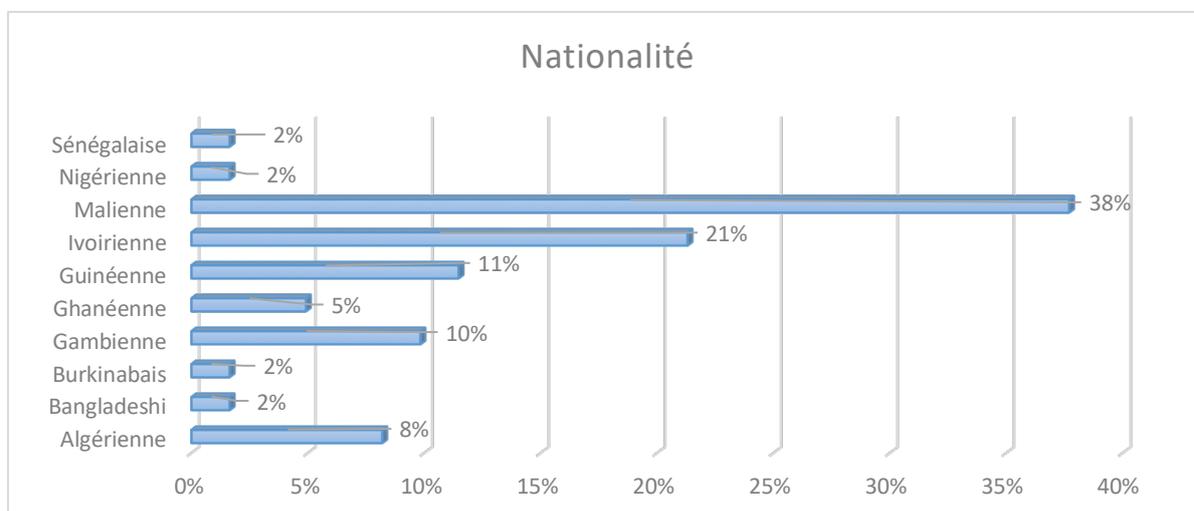
Au 31/12/2020, 13 jeunes sont devenus majeurs, 6 d'entre eux avaient un Contrat d'Aide à un Jeune Majeur signé avec les services de Département. Les 7 autres avaient un accord de principe, mais les démarches étaient en cours d'actualisation du fait d'un traitement retardé par les services du Département.



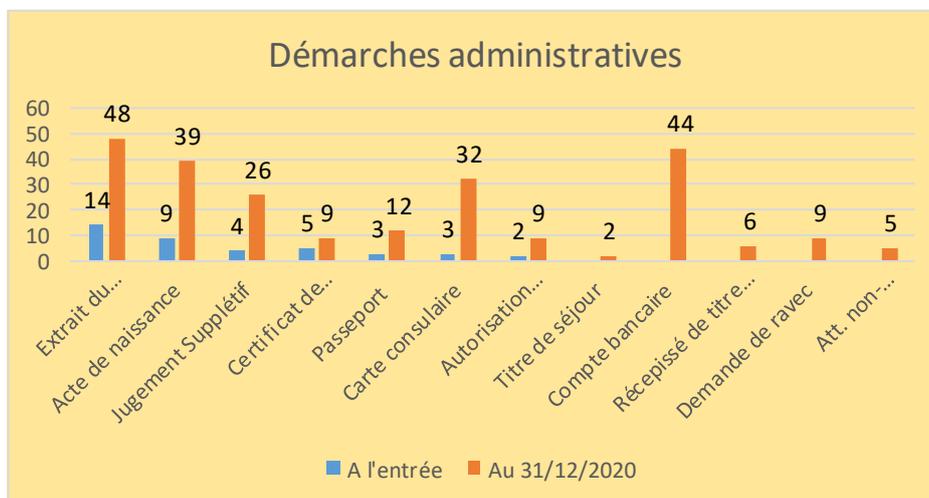
99% des jeunes sont originaires d'Afrique sub-saharienne et plus particulièrement de l'Ouest, région du monde économiquement pauvre aux infrastructures sociales et économiques, fragile où demeure des tensions religieuses, ethniques, culturelles, économiques, politiques, sanitaires et militaires.

Parmi les jeunes accueillis en 2020, près de 30% ne maîtrisaient pas ou peu la langue française à l'oral à leur arrivée sur le territoire national. Plus de 70% n'avaient pas ou peu été scolarisés (moins d'un an) dans leur pays d'origine.

Enfin, près de $\frac{3}{4}$ des jeunes n'a plus aucun contact direct avec sa cellule familiale restée au pays.



1.2 Démarches administratives



Pour 2020, nous avons été amenés à accompagner physiquement les mineurs vers les autorités consulaires de leurs pays d'origine :

- 4 déplacements au consulat du MALI à Lyon
- 3 déplacements au consulat et/ou ambassade de COTE D'IVOIRE à Paris
- 1 déplacement pour le consulat de GAMBIE à Paris
- 2 déplacements pour l'ambassade du GHANA à Paris

Les rendez-vous ont été stoppés au printemps du fait des mesures de confinement liées à la pandémie du COVID-19, les ambassades rouvrant leurs portes sous différentes conditions à partir de septembre 2020. Ces temps sont importants dans l'accompagnement des MINEURS ÉTRANGERS PLACÉS, occasion pour eux de reprendre contact avec les autorités administratives de leur pays. Cette reprise de contact peut être parfois douloureuse, car les ambassades et consulat ne réservent pas toujours le meilleur accueil à leurs ressortissants mineurs, les démarches peuvent ne pas aboutir, car les documents envoyés par les pairs restés au pays ne sont pas forcément validés par les autorités consulaires.

Les délais de rendez-vous, de traitement de dossiers sont parfois aussi très longs, difficiles à accepter pour les jeunes qui ont peu de temps pour les réaliser avant leur majorité.

Un temps important est nécessaire pour constituer administrativement le parcours du mineur, récolter les documents du pays d'origine et instruire les dossiers relatifs à la régularisation par titre de séjour sur le territoire national.

Ce travail se fait aussi souvent en lien avec les avocats avec qui il y'a des échanges sur le bon moment pour déposer la demande : en fonction de la date de majorité, de l'avancée dans le parcours scolaire, etc.

Nous avons également été amenés à accompagner 2 jeunes dans leurs demandes d'asile, en lien avec l'administrateur *Ad hoc* désigné, nécessitant également des accompagnements spécifiques vers les services de la Préfecture et auprès de l'OFPRA à Paris.

Les jeunes sont toujours associés et impliqués dans leurs démarches qui est aussi une étape importante dans leur parcours, car l'issue de celle-ci est déterminante pour leur avenir en France.

Enfin, un travail spécifique a été réalisé quant à l'ouverture des droits CAF, les déclarations d'imposition et les dossiers d'instructions de la couverture Complémentaire Santé Solidaire.

Préparer la majorité et la fin de prise en charge avec le mineur non accompagné

L'accession à la majorité et la perspective de la fin de l'accompagnement socio-éducatif est une étape très souvent source d'inquiétude importante pour le mineur non accompagné. Ces inquiétudes portent particulièrement sur la régularisation administrative, mais aussi sur la fin de l'accompagnement éducatif dont il a bénéficié au SAME.

L'atténuation de ces effets repose sur une préparation suffisamment anticipée avec et auprès du jeune concerné.

Elle repose sur :

- L'information éclairée qui est transmise dès les premiers jours et tout au long de l'accueil,
- La co-construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé et sa réactualisation régulière en identifiant avec le jeune les points de difficultés qui pourraient interférer dans le processus d'autonomie,
- Des entretiens réguliers de préparation à la majorité en lien avec le service gardien,
- Les candidatures à formuler auprès de service accueillant les jeunes majeurs ou jeunes travailleurs,
- La connaissance à avoir sur le marché immobilier, les conditions de ressources et administratives,
- L'étude éventuel avec le service gardien d'un contrat jeune majeur en fonction du projet soutenu par le Mineur Non Accompagné,
- La construction d'un travail partenarial et/ou en réseaux en réponse aux besoins identifiés du Mineur Non Accompagné,
- L'identification par le mineur lui-même de ces différentes instances en vue de sa majorité.

1.3 L'intégration par le logement

Dans le cadre de la préparation de la sortie du dispositif de la protection de l'enfance ou du dispositif d'accueil de mineurs si un contrat jeune majeur est contracté, différentes solutions d'hébergement doivent être étudiées en amont, notamment :

- Foyer de jeunes travailleurs,
- L'accueil en résidence sociale,
- L'accueil en logement privatif, individuel ou en colocation,
- Hébergement chez des tiers,
- L'hébergement social d'urgence,
- Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile,
- Résidence universitaire dans le cas d'études supérieures.

Chacune de ces solutions est définie à partir de plusieurs facteurs notamment :

- Le risque d'isolement du jeune dans un contexte d'accueil individualisé,
- L'autorisation de séjour régulier pour accéder à un logement privatif,
- Les capacités de ressources pour l'accès à un logement privatif,
- Les conditions d'accès définies par les dispositifs FJT ou en résidences sociales (statut, projet, ressources),
- Les capacités d'adaptation, de socialisation du jeune majeur,
- L'adéquation de la durée du bail par rapport au projet entamé.

1.4 Situation scolaire et professionnelle des jeunes

En qualité de mineur résidant sur le territoire français, le Mineur Non Accompagné peut être scolarisé. Cela n'est pas obligatoire après 16 ans, mais cela reste un droit.

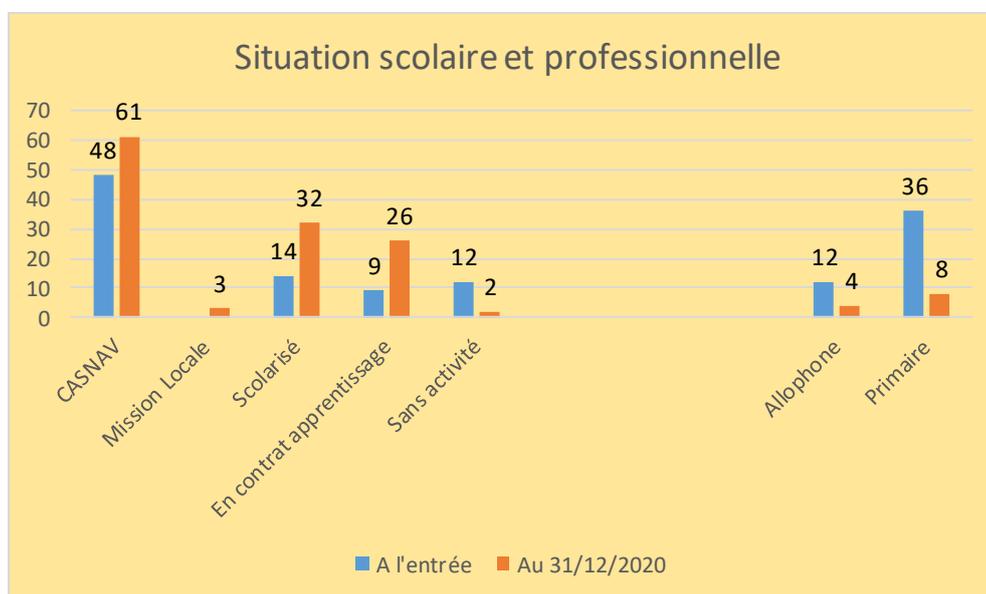
Le droit à l'éducation et à la scolarité des Mineurs Non Accompagnés sont prises en charge par une structure dédiée dans le ressort de chaque académie, le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs. Le CASNAV rassemble un personnel administratif appartenant à l'Inspection Académique et les enseignants des classes spécialisées dans l'accueil des élèves étrangers. Un bilan est effectué au départ pour évaluer le niveau d'apprentissage, les capacités cognitives du Mineur Non Accompagné.

Une seconde évaluation effectuée par le CASNAV ou un Centre d'Information et d'Orientation qui vise à orienter le jeune dans les dispositifs scolaires de droit commun ou vers un dispositif d'orientation dérogatoire prévu pour les enfants ne maîtrisant pas le français.

Les mineurs illettrés, voire analphabètes bénéficient par conséquent de cours de français (FLE).

Après 16 ans, la plupart des mineurs s'orientent vers une formation qualifiante. Ces formations, souvent dispensées dans le cadre des centres de formation des apprentis (CFA), nécessitent que leur soit délivrée par la Direccte une autorisation provisoire de travail.

Du fait parfois de l'absence d'éléments qualitatifs dans les rapports de candidatures qui nous ont été transmis par les services de la DIMEF et de l'ADDAP, il nous a fallu élaborer une grille d'entretien pour la rencontre du jeune et de son éducateur référent afin d'avoir une vision plus globale, mais aussi plus riche du parcours du jeune, des éléments mis en place par la structure prescriptrice.



La prise de poste de la Conseillère en Insertion Professionnelle s'est effectuée deux jours avant le premier confinement lié à la pandémie de COVID-19. Auparavant, les Educateurs Spécialisés déjà en poste ont débuté un accompagnement spécifique à la question scolaire et/ou professionnelle.

De par les mesures prises au niveau national, une des priorités de l'équipe a été d'assurer la continuité pédagogique qui fut pour certains une catastrophe et pour d'autres un moindre mal.

En effet, certains établissements, CFA en particulier, avaient organisé la continuité pédagogique via leur site internet ou application dédiée. En l'absence d'outils numériques ou moyen de communication en possession des jeunes (forfait internet notamment), le SAME a pu bénéficier d'un prêt du Conseil Départemental de 10 tablettes multimédias pour 33 jeunes accueillis en avril 2020.

Nous avons alors financé des recharges internet permettant aux jeunes de pouvoir avoir un minimum de connexion, mais insuffisant pour suivre des cours en distanciel ou visioconférence, comme d'autres élèves de leur classe. Cela a généré de fortes réactions de la part de certains, ajoutées à des épisodes de stress et d'angoisse.

Nous avons pris attache avec l'ensemble des établissements scolaires, leurs professeurs, mais aussi les chefs d'établissements afin de récupérer les cours pour les imprimer et les restituer aux jeunes. Ce temps a été particulièrement chronophage pour les éducateurs qui ont passé un temps considérable devant la photocopieuse.

Comme partout ailleurs, cette période de confinement a provoqué des retards dans les apprentissages et parfois même a généré la perte de certains acquis.

Concernant les jeunes inscrits en classe d'UPE2A, les professeurs, particulièrement investis dans leur mission lors de cette période de confinement, se sont attelés à rester en contact avec les jeunes par le biais de la plateforme *WhatsApp*. Il leur a donc été possible d'échanger de vive voix avec eux et par conséquent de maintenir un lien fort ce qui a évité à un grand nombre de jeunes de décrocher.

Le plus difficile pendant cette période a été sans aucun doute vécu par les apprentis en boulangerie qui ont énormément travaillé en entreprise sans pour autant accéder au travail mis en place par le CFA faute de connexion. Leur volonté de se maintenir sur leur lieu d'exercice de leur apprentissage a été sans conteste un révélateur de leur détermination et de leur volonté de participer à l'effort national.

a - A propos des » scolarisés » :

A l'entrée du SAME, 14 jeunes étaient en situation scolaire, soit affectés en UPE2A, soit en CAP ou BAC PRO, ne sont pas inclus les jeunes qui sont sous contrat d'apprentissage. Ceux qui ne sont ni affectés dans un établissement scolaire en formation de remise à niveau (UPE2A) ou en formation initiale (BAC PRO, CAP) étaient, malgré tout, inscrits et suivis en centres de formations tels que le CANA, Sud formation ou encore SIGMA... Ces derniers ont pour mission d'effectuer une remise à niveau en français et de travailler à une élaboration du projet professionnel.

Dès lors que ces jeunes ont pu bénéficier d'une affectation scolaire ou signer un contrat d'apprentissage, ils ont quitté ces centres de remise à niveau. Il est à noter que le CANA effectue un travail particulièrement probant avec les profils que nous accueillons. Nous avons développé un partenariat riche avec cette structure.

b - A propos des contrats d'apprentissage :

9 jeunes avaient signé un contrat d'apprentissage à leur entrée au SAME. Ils sont, en fin d'année, 26 en situation d'alternance.

Ces mineurs sont très demandeurs de signer un contrat d'apprentissage, tandis que le travail en entreprise prend souvent plus de sens pour eux ; ils sont plus à l'aise en entreprise qu'à l'école pour un grand nombre d'entre eux, car peu ont été scolarisés dans leur pays d'origine.

Nous pouvons également observer le souhait des jeunes à gagner rapidement en autonomie financière. Ils s'en trouvent parfois « écartelés » entre les injonctions familiales (envoyer de l'argent au pays) et leurs souhaits de maîtriser la langue française, mais aussi les enseignements de bases.

c - A propos des « sans activité » :

12 MINEURS ÉTRANGERS PLACÉS ont intégré le SAME sans aucune activité.

En fin d'année, tous les mineurs du SAME sont positionnés dans des établissements scolaires classiques ou en contrat d'apprentissage (CFA).

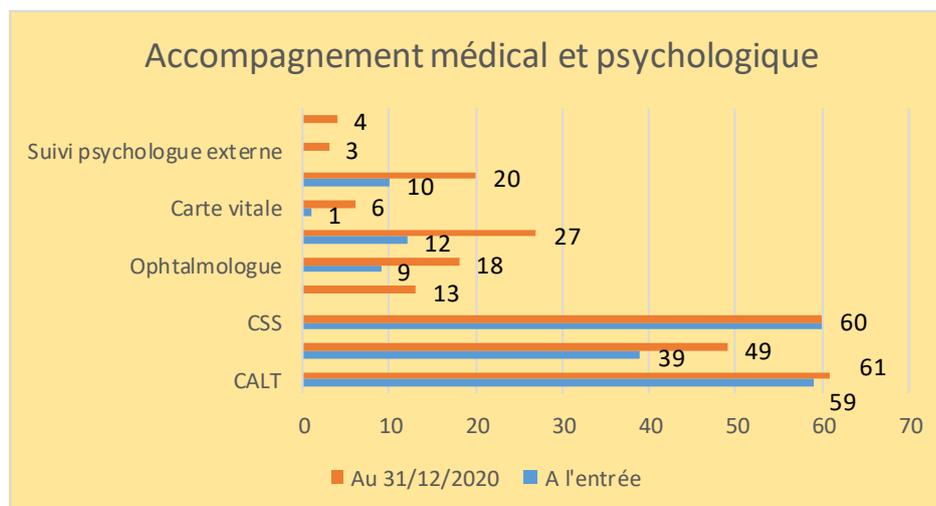
Il n'est pas chose facile que de travailler une réelle élaboration de projet, car les mineurs concernés ont déjà une idée du métier qu'ils souhaiteraient exercer (pour la plupart). Métier soufflé par la famille, mais aussi par les autres jeunes.

Les métiers tels que boulanger, boucher, maçon, peintre, plombier et électricien sont ainsi plébiscités chez ces mineurs étrangers qui savent qu'il y a une grosse demande dans ces secteurs d'activité mais non pas toujours une idée des compétences et des qualités que ces métiers supposent. La difficulté réside essentiellement à faire entendre aux jeunes qu'un diplôme est soumis à des examens afin d'être validé, et que seul le travail opéré en entreprise ne peut valider un diplôme, par exemple.

La pandémie ne nous a pas rendu le travail facile concernant les recherches d'entreprise pour des stages ou encore des contrats d'apprentissage.

La Conseillère en Insertion Professionnelle a notamment effectué un travail de communication avec les écoles, mais aussi les CFA afin d'établir une confiance permettant d'activer plus facilement un certain nombre de contacts.

1.5 Suivi Médical et Psychologique



a - Sur le plan de la santé physique

Les conditions précaires dans lesquelles les mineurs isolés étrangers ont été amenés à quitter leurs pays d'origine et les difficultés rencontrées durant le voyage laissent souvent apparaître des séquelles physiques importantes.

Ainsi, des maladies parfois graves sont contractées dans leur pays d'origine, durant le voyage ou à leur arrivée en France, en raison de l'insalubrité des conditions dans lesquelles ils ont dû vivre (tuberculose, VIH, hépatite B, C ...).

Le SAME bénéficie de la présence d'une Infirmière Diplômée d'Etat depuis mars 2020, lorsque le service comptait 18 jeunes accueillis. Le confinement, lié à la pandémie du COVID-19, est intervenu seulement 1 semaine après, et a demandé une adaptation au jour le jour tout en essayant d'anticiper le plus efficacement possible.

Le début de l'activité s'est donc majoritairement orienté sur les visites à domicile tandis que les accompagnements médicaux en présentiel ont été drastiquement réduits aux urgences. Le rôle infirmier s'accroît principalement sur le soutien psychologique des jeunes en cette période troublée, la coordination psychologique avec la mise en place de suivis externes par téléphone, ainsi que la prévention liée à la crise sanitaire. Nous pouvons d'ailleurs constater, d'après les statistiques, que l'épidémie a été très limitée au sein du S.A.M.E. et n'a atteint que 5 jeunes, sans gravité. Les mois d'avril et mai 2020 ont permis progressivement la reprise des rendez-vous médicaux et des suivis des jeunes.

Avant leur admission au SAME, les mineurs ont tous effectué les examens médicaux inhérents à leur arrivée sur le territoire français qui sont : le bilan sanguin pré-vaccinal, le rattrapage vaccinal et un suivi au Comité de Lutte Anti-Tuberculeux.

En effet, 100% des mineurs ont effectué le bilan sanguin, 39 jeunes étaient à jour de leur vaccination contre 49 au 31/12/20. Concernant les suivis au CLAT, 59 jeunes étaient déjà suivis à l'admission contre 60 au 31/12/20 et, parmi ces jeunes, 5 étaient en cours de traitement contre 6 en cette fin d'année.

A force d'observation et de discussions avec les jeunes, force est de constater que ce processus est long et éprouvant pour eux. Il est parfois difficile de comprendre l'intérêt de l'examen sanguin et du vaccin. Pour la plupart, ils n'y voient là que l'aiguille et le sang qu'on leur « prend ».

C'est un vrai travail de fond à entreprendre avec les jeunes pour les rassurer, leur faire entendre l'importance de ces gestes et leur donner confiance en la médecine occidentale. Après avoir soulevé ces points qui peuvent interpeller ces jeunes, nous avons entrepris d'élaborer un prospectus explicatif, en cours d'élaboration. Nous y avons également intégré synthétiquement l'organisation sanitaire française et y avons donné les définitions de plusieurs termes propres à la médecine occidentale mais inconnus par la plupart des jeunes.

Il nous a également semblé important de répondre à la demande des jeunes concernant en particulier leurs interrogations « d'adolescents ». Beaucoup se questionnent sur les relations hommes-femmes, la sexualité, la contraception, les codes de séduction occidentaux, les différentes sexualités, etc.

D'un point de vue pratique, nous nous sommes fait parvenir, grâce à l'association « Sida Infos Service », 500 préservatifs et échantillons de lubrifiants, à disposition des jeunes, ainsi que de la documentation via le site de la Santé Publique. De plus, une convention partenariale est en cours avec « le Planning Familial 13 ».

Nous avons également mis en place 4 interventions entre février et juin 2021 afin d'aborder de manières collectives, différents sujets et de leur apporter des réponses. Nous avons également la possibilité de proposer aux jeunes des « Pass Santé » grâce aux services de Département. Un partenariat avec « Addiction Méditerranée » offre également une ressource extérieure si une situation préoccupante viendrait à se poser.

Depuis leur arrivée en France, quelques jeunes sont suivis pour des pathologies spécifiques et nécessitent un suivi régulier auprès de spécialistes. En effet, en mars nous avons 7 jeunes suivis par un hépatologue et 8 au 31/12/20. Ces consultations, pour la plupart semestrielles, requièrent plusieurs rendez-vous en amont : bilans sanguins ou examens radiologiques.

3 jeunes sont suivis par un gastroentérologue, alors qu'il n'y en avait pas à l'admission. Enfin, nous avons 1 mineur suivi par un pneumologue.

Ces suivis chez des spécialistes médicaux demandent de l'investissement, tant pour le jeune, que pour l'infirmière du SAME. Il est ainsi observé l'importance d'avoir un suivi en

amont et en aval avec les jeunes, leur demandant parfois une adaptation de leur vie avec l'intervention de traitements médicamenteux, de régimes alimentaires à respecter et des rendez-vous à honorer régulièrement. Cela suscite beaucoup d'interrogations et demande au jeune d'être acteur de sa propre santé. La présence de l'adulte est rassurante et donc essentielle pour ces jeunes qui découvrent un système médical très différent de ce qu'ils ont connu dans leur pays d'origine.

Cette année fut l'occasion de travailler avec les jeunes sur leurs antécédents médicaux et leur parcours médical. En effet, certains n'avaient jamais consulté de dentiste, d'ophtalmologue, ou encore, souffraient de blessures provoquées dans l'enfance ou durant le parcours migratoire (fracture en particulier), ou souffrant de problèmes podologiques.

Ces suivis médicaux sont les plus fréquents et sont assez faciles à assimiler pour les jeunes. Ce sont des moyens pour eux de s'approprier leur parcours médical. En effet, même si nous tenons à les accompagner lors des premiers rendez-vous ou lorsque le jeune ne se sent pas encore en capacité de l'assurer seul, ceux-ci sont de bons moyens pour l'amener vers une certaine autonomie et à être responsable de sa santé. Nous parvenons progressivement à tisser un réseau de professionnels médicaux et paramédicaux dans le centre-ville.

Cependant, le bon déroulé du suivi médical est parfois contraint par des formalités administratives sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Bien que tous les mineurs bénéficient d'office de la Complémentaire Santé Solidaire (sauf 2 d'entre eux qui sont en apprentissage en agriculture et ont donc des complémentaires spécifiques), il est fréquent que nous avançons les frais médicaux.

Les raisons sont majoritairement liées au fait que les jeunes ne reçoivent pas leur attestation de CMU à jour à temps, avec des délais de retard pouvant atteindre les 3 mois. Nous avons conscience des difficultés subies par la CPAM liées à la crise sanitaire, or cela met en difficulté le suivi des jeunes. De plus, seulement 6 jeunes sur les 60 possèdent aujourd'hui une carte vitale, et cela concerne seulement les mineurs qui ont été pris en charge dans de plus petites villes avant. Par conséquent, nous hébergeons des jeunes qui sont en France depuis 2 ans et qui ont encore un numéro de sécurité sociale provisoire, et ne peuvent donc pas, par exemple, créer leur compte Ameli.fr ou déclarer un médecin traitant.

Ces aspects engendrent des difficultés pour les jeunes et mobilisent beaucoup de temps administratif pour l'infirmière et les CESF. Nous espérons voir ces démarches se simplifier et se fluidifier dans les mois à venir afin de permettre une prise en soin optimale.

b - Sur le plan de la santé psychique :

Les Mineurs Non Accompagnés représentent un groupe particulièrement vulnérable sur les plans psychologique et psychiatrique, du fait, pour une partie d'entre eux, d'événements traumatogènes vécus avant ou pendant leur émigration.

À ces difficultés s'ajoutent les principales conséquences du mouvement migratoire : la séparation d'avec leurs proches, les risques encourus lors de cette émigration et l'obligation pour le mineur d'entrer dans un processus acculturatif en changeant de pays. Des statistiques révèlent que le risque de développer chez ces enfants et ces adolescents des troubles psychiatriques est supérieur à celui retrouvé chez des mineurs primo-arrivants accompagnés de leur famille.

Parmi les manifestations les plus fréquentes, il en existe quatre types :

- Les désordres affectifs et troubles névrotiques tel que le délire a une expression culturelle donnant lieu à des manifestations spécifiques,
- Les troubles Psychotiques avec la manifestation d'inquiétude, angoisse et troubles du sommeil, hostilité, nervosité, et impulsivité sont parfois exacerbées,
- Les troubles psycho traumatique qui sont plus marqués dans les populations ayant connu la guerre dans leur pays,
- Les troubles ou souffrances psychosomatiques qui sont parfois un des moyens de révéler un mal-être psychique.

Dans un premier temps, il est important de considérer la question de la présence du temps de travail des psychologues sur le service.

Au 15 septembre 2020, la psychologue à temps plein est en arrêt maladie tandis que la psychologue à mi-temps prendra son poste le 15 septembre 2020 avec une augmentation du temps de travail à la mi-octobre pour couvrir le temps de congé maternité de la psychologue à temps plein.

Ainsi, la psychologue est présente à l'occasion de l'entretien de préadmission, il a également été élaboré une modalité de travail pour les premières rencontres avec les jeunes. Ces rencontres se font impérativement en présence de l'éducateur spécialisé qui est une figure importante et repère pour le jeune et autant que possible (selon les emplois du temps), au service, qui est présenté comme un lieu neutre au jeune.

Le temps passé auprès des jeunes au domicile a été envisagé comme un outil pour permettre la rencontre et l'alliance avec la psychologue.

Dans le cadre de la procédure d'accueil, ou dans le cadre d'une première rencontre avec la psychologue, certains jeunes ont été rencontrés à leur domicile plutôt qu'au service. Cette modalité de rencontre s'est avérée nécessaire pour des jeunes insécurisés à l'idée de rencontrer la psychologue qu'ils associent à une injonction, une obligation à dire, à

parler de leur parcours douloureux. Pour d'autres, la rencontre avec la psychologue est associée à la question de la folie ou encore du handicap mental.

La nécessité d'une visite à domicile pour ces premières rencontres a été évaluée suite à une concertation de la psychologue et de l'éducatrice référente.

Cela étant la visite à domicile, en l'absence ou pas de possibilités d'activités et sorties extérieures, est un outil intéressant de médiation pour construire l'alliance avec le jeune, dans une dynamique d'aller vers rassurante et sécurisante.

Quand cela est possible et après un temps nécessaire, en particulier si des éléments spécifiques du parcours de vie viennent à être évoqués ou élaborés, l'idéal serait de pouvoir rencontrer le jeune sur le service dans un espace présenté comme neutre qui n'est pas son « chez soi ».

Les activités et sorties éducatives sont elles aussi envisagées sous l'angle de l'outil pour permettre la rencontre et construire l'alliance avec le jeune. Cependant, l'outil de la visite à domicile peut comporter des inconvénients car des jeunes peuvent se garder d'aborder certaines choses dans ce contexte, pour se protéger et protéger l'espace dans lequel ils vivent.

De la même manière, les sorties extérieures peuvent représenter un levier dans la rencontre, l'aller vers, mais comportent aussi des inconvénients en termes de garantie de la confidentialité des échanges et sécurisation psychique si des sujets difficiles sont abordés.

Dans le cas où un jeune présente des difficultés émotionnelles ou psychologiques transitoires mais importantes, l'outil de la visite à domicile permet d'aller vers le jeune qui parfois du fait des troubles occasionnés par les difficultés, ne parvient pas à se mobiliser pour rencontrer les professionnels. La visite à domicile permet aussi qu'une présence contenante soit proposée au jeune. Cela étant, les limites de cette modalité d'action peuvent être rapidement éprouvées si les difficultés sont trop importantes ou dans un contexte de crise. Il est nécessaire alors de compléter en amont cet accompagnement par des orientations vers des services extérieurs qui seront éventuellement relais par la suite.

Une autre partie du temps de travail de la psychologue est dédiée à l'élaboration et la réflexion autour des situations des jeunes et des relations qu'ils nouent avec leurs éducateurs.

Pour cela, il y a les points socio-éducatifs qui permettent d'élaborer et de réfléchir collectivement à la situation du jeune, en adossant la réflexion au parcours de vie du jeune notamment. D'autres temps moins formels et structurés, sollicités par les éducatrices, permettent d'élaborer, de discuter et de préparer la façon, ainsi que le sens de l'intervention de la psychologue auprès de tel ou tel jeune. Ces temps favorisent aussi l'étayage de la pratique éducative.

c - Analyse des suivis psychologue à l'interne et à l'externe :

Tout d'abord, il n'est pas évident que nous puissions parler de suivi psychologique en ce qui concerne les rencontres avec la psychologue à l'interne. En effet ces rencontres peuvent prendre plusieurs formes, lors d'accompagnements extérieurs, de sorties extérieures, de visites à domicile ou de rencontres au service.

Le suivi psychologique suppose un cadre spatial, temporel et la présence des mêmes intervenants qui ne varient pas ou peu.

Pour ce qui est du travail entrepris avec la psychologue à l'interne, nous pourrions parler d'espace de parole avec la psychologue, de rencontres avec la psychologue ou d'un soutien psychologique dans des cas particuliers.

Les jeunes accueillis au SAME venant en grande majorité des dispositifs d'urgence, aucun d'entre eux ne bénéficiaient d'un suivi psychologique à l'externe à leur arrivée. Au 31/12/2020 les suivis psychologiques à l'externe sont au nombre de 3. Ce chiffre s'explique d'une part par un manque de partenaire fiable et de confiance qui peuvent recevoir dans des délais plus ou moins rapides les jeunes à réorienter. Ces partenariats sont à construire.

Il paraît primordial au vu des problématiques rencontrées par les jeunes accueillis (exil et parcours migratoires traumatiques) qu'un étayage et un maillage important soient engagés avec les partenaires extérieurs en amont des orientations. En effet, la question du soin psychique, mais aussi de la confiance doivent être pensées avec beaucoup d'attention pour ces jeunes.

D'autre part, ce chiffre peut s'expliquer par la nature même des difficultés psychiques des jeunes accueillis sur le service. La dimension traumatique de leur parcours de vie a des effets non négligeables sur les professionnels qui prennent en charge ces jeunes et peut parfois amener à vouloir externaliser de la structure un dialogue sur cette dimension du parcours de vie des jeunes.

Or, la spécificité du trauma, du syndrome de stress post traumatique et des symptômes de stress post traumatiques nécessitent que le temps psychique du jeune soit respecté. Il ne doit pas être poussé à dire quand c'est trop tôt pour lui, ni ne pas être entendu quand il est enfin temps pour lui de dire et de se dire.

Le chiffre de 4 jeunes en « suivi psychologue service » concerne les jeunes qui sont vu régulièrement (une fois par semaine ou une fois tous les quinze jours) par la psychologue seule, sans la présence de l'éducatrice référente.

Ces chiffres ne permettent pas de prendre en compte le travail psycho-éducatif qui peut se nouer entre un jeune, son éducatrice et la psychologue. Pourtant ce travail est

important et permet que l'aspect soignant soit une des dimensions portées par le service et non pas uniquement par la psychologue.

C'est le dispositif dans son entièreté qui doit être envisagé comme soignant pour ces jeunes qui vivent l'exil et qui ont souvent vécu des parcours migratoires traumatiques. Pour cela il faut pouvoir élaborer ces dimensions et ne pas externaliser (vers la psychologue ou des institutions extérieures) l'attention et la communication autour de l'état psychique des jeunes.

Toutefois, l'orientation vers des institutions extérieures doit pouvoir se faire quand la situation du jeune et son état psychique le nécessitent.

En prenant en compte la dimension des repères culturels vis-à-vis du soin, au sens large, et particulièrement vis-à-vis du soin psychique, un travail important doit être entrepris pour qu'un sens et un investissement des espaces de soins puissent se construire. Pour cela, la notion de temps est primordiale ainsi qu'un étayage important de la part des professionnels (éducatrice, psychologue, infirmière ...).

L'accompagnement physique du jeune sur ces démarches spécifiques paraît indispensable du fait de l'importance des soins et des problématiques spécifiques rencontrées par ces jeunes.

1.6 Activités socio-éducatives

a - L'intégration dans le tissu social et local

L'intégration du mineur étranger placé est facilitée aussi par son inscription dans les domaines culturels ou sportifs. Il s'agit de l'informer et de le guider sur les différentes activités sur le plan local qui peuvent susciter son intérêt. Par ce biais, le processus d'autonomie dans un nouvel environnement est favorisé. Il permet par ailleurs au mineur de créer de nouvelles affiliations en dehors de son lieu d'hébergement et d'appréhender de manière plus concrète les caractéristiques de la société d'accueil.

Le SAME a ainsi pu accompagner 28 jeunes par des inscriptions sur des centres sociaux ou association sportive, en prenant tout ou partie l'adhésion ou l'équipement nécessaire. On observe ainsi les bienfaits de ces activités aussi bien sur le moral que sur le degré de socialisation des jeunes qui se montrent plus à même d'entrer dans l'assimilation des codes culturels.

b - Les activités de loisirs

De par son engagement, le SAME a aussi vocation à penser et mettre en place des actions concrètes, permettant aux jeunes accueillis d'être dans un autre type de quête

que celle de voir aboutir rapidement leur projet professionnel ou leurs démarches de régularisation administrative.

En effet, un grand nombre de jeunes que nous accueillons demeure pressurisé et obnubilé par ce désir si grand qui les a fait parcourir ce long voyage en quête de réussite sociale, parfois au détriment d'un épanouissement de leur propre personne.

Tout au long de l'année, l'équipe éducative propose lors de week-ends et vacances scolaires des activités dont le but est de se détendre, mais aussi de découvrir d'autres modes de fonctionnement.

Les jeunes peuvent faire des suggestions ou partager leurs envies, ils sont pleinement associés aux divers projets. Ils ont tout de même particulièrement apprécié certaines activités mises en place, tels que le parc des Libertés à Avignon, le *Laser Game*, la visite de Marseille et ses musées, sans compter toutes les activités réalisées les samedis, journées propices aux rencontres.

Ces temps étant l'occasion de s'investir dans l'organisation d'une journée (repas, activités) tout en tenant compte des contingences budgétaires et temporelles, l'équipe a pu proposer en fonction du contexte sanitaire, des contraintes du Plan de Continuité de l'Activité et des besoins des jeunes, des activités récurrentes comme l'atelier Théâtre ou la médiation artistique.

c - Rétrospectives 2020

Activité Paddle

Il y a eu une forte demande des mineurs par rapport à cette activité car peu, voir pas connue de ces derniers. L'activité a été faite en lien avec la base nautique de Corbières, avec qui d'autres temps ont été possible au cours de l'été, notamment des cours de natation. Anticiper la possibilité de renouveler pour l'année 2021, de nombreux mineurs ayant émis le souhait de participer à des cours de natation et des activités nautiques et si un partenariat pourrait être pertinent.

Les adolescents ont été très enthousiastes et participatifs au cours de l'après-midi, respectant les consignes de sécurité. Ce temps a permis d'observer que malgré les craintes de certains par rapport à l'eau et à leur « niveau » de nage, ils ont surmonté cette peur pour se dépasser et ont été fiers d'eux même, valorisé également par les autres.

En ce qui concerne l'organisation de cette journée, nous avons proposés aux jeunes de manger ensemble avant l'activité. Ce temps nous a permis d'échanger avec eux sur de nombreux sujets, d'évacuer les appréhensions, le temps ludique permettant également pour certains de faciliter leur parole. Malgré l'achat d'un pique-nique par l'association,

certaines jeunes avaient préparé leur repas et les ont partagés avec tout le monde, leur faisant également découvrir de nouveaux plats.

✚ Activité cinéma

Cette activité prévue à la base sur un temps d'après-midi a été décalée en début de soirée pour permettre aux jeunes en apprentissage de pouvoir également y participer, ces derniers pouvant se sentir parfois « mis à l'écart » de par leur formation durant les périodes de vacances scolaires.

Pour les jeunes présents sur ce temps, certains n'étaient jamais allés au cinéma et voyait pour une des premières fois un film dans ces conditions.

✚ Activité Urban Jump

L'activité a été proposée car celle initiée à la base n'était pas possible (patinoire fermée). Il a été important d'expliquer en amont aux mineurs en quoi consiste cette activité, leur montrer des vidéos. Malgré un changement anticipé et organisé plus d'une semaine avant la date prévue, les informations n'ont pas circulé auprès de tous les jeunes concernés.

Les mineurs semblent avoir adhéré à cette activité, nouvelle pour eux, qui leur a permis de se rencontrer et de se découvrir (beaucoup des jeunes étaient nouvellement arrivés sur le service ou peu en lien avec d'autres). Le trampoline a permis également d'observer pour chacun son rapport au corps et leur adaptation. L'échauffement a mis en exergue une méconnaissance de leur schéma corporel.

✚ Parc Spirou

La journée a été annulée en raison du confinement annoncé la veille au soir. Les mineurs positionnés sur cette activité étaient notamment ceux en apprentissage et peu disponible, pour qui nous avons anticipé leurs présences. Lors de l'annonce, ils étaient très déçus de ce report, beaucoup d'entre eux n'ayant pas participé à d'autres temps au cours des vacances, au vu de leur situation d'apprentissage.

De manière générale et sur les activités socio-éducatives proposées, ces temps permettent aux mineurs de pouvoir rencontrer d'autres jeunes de l'association, avec qui ils peuvent avoir des points communs (intérêt extra scolaires ou formations), et de créer une dynamique de groupe. Cette dernière semble importante afin de pérenniser ces temps éducatifs et de découverte pour de nombreux mineurs, de valorisation et d'expériences.

Suite aux activités proposées, des jeunes ont émis le souhait d'avoir le numéro de téléphone de certains autres mineurs avec qui ils étaient, et sont depuis en lien.

Cela nous permet aussi, en tant que professionnel, de pouvoir rencontrer les jeunes dans un autre cadre, de créer une dynamique différente de celle présente lors des rendez-vous formels au cours de nos entretiens ou des différentes rencontres avec les partenaires.

D'un point de vu organisationnel, il semble important de préparer les temps de vacances en amont, avec une réflexion autour des activités à proposer et leur sens, mais également afin de les budgétiser et de les organiser en termes de temps, de transport etc.

Des difficultés ont pu être observées lors de ces vacances tant du fait de problème de communication sou des contraintes sanitaires obligeant des changements d'activités.

Des observations faites, les jeunes ayant participés aux différentes activités se disent heureux d'y participer et de pouvoir découvrir des choses qu'ils n'ont jamais faites. Certains sont dans des demandes importantes par rapport à ses activités éducatives, qui semblent rythmées leurs temps hors périodes scolaires. Pour les mineurs en apprentissages, l'organisation doit être davantage anticipé, en lien avec leur patron et leurs jours de repos. Ils ont également pu être source de proposition afin d'effectuer de nouveau certaines activités ou d'en découvrir d'autres.

Au travers de ses moments d'activités, on peut observer les capacités de chacun des jeunes à s'occuper ou à être à l'initiative de rencontre ou de temps avec leurs pairs. Pour certains, très en demande de lien, ces activités leurs permettent de se sentir moins isolés.

Ces temps d'activités éducatives semblent indispensables dans notre accompagnement auprès des mineurs, ils permettent de créer et au maintenir un lien éducatif.

Le SAME tente, par ce biais, d'inscrire les jeunes dans la société dans laquelle ils vivent et au sein de laquelle ils évoluent. En travaillant sur les temps extrascolaires, nous pouvons également apprécier les apprentissages réalisés sur la connaissance de la culture et des codes sociétaux.

1.7 La notion d'Accueil

Le SAME est située au 89 chemin de Gibbes, face à la cité Paul Strauss dans le 14ème arrondissement de Marseille, accessible à pied ou via la ligne de bus N°89.

Nos locaux, exigus mais propices à la rencontre, ne sont pas clairement identifiés, au contraire, la dénomination « centre médical » est inscrite sur la route pour signifier notre local.

La secrétaire qui ouvre aux jeunes ou aux partenaires, leur propose de patienter dans un open-space où se trouve son propre bureau. Après une proposition de boissons

chaudes/froides, l'attente dans cet espace ouvert invite l'individu à se « poser ». Cependant, les passages sont nombreux et alimentent un sentiment de qui-vive, de défiance.

À l'occasion des beaux jours, la terrasse extérieure est un atout majeur, elle permet de recevoir de façon collective, de proposer des temps conviviaux propices à l'échange, à la rencontre et à la socialisation.

Lors de la première venue sur le SAME, les premières impressions sont prégnantes et orientent l'accompagnement global qui sera proposé par la suite.

En effet, si chaque individu a une perception différente du monde qui l'entoure, la première impression que l'on a d'un environnement, peut parfois être très parlante.

En 1996, Fischer déclare « *l'accueil n'est pas une finalité en soi, mais seulement la première phase du lien social ; c'est ce dernier qui donne tout son sens à l'accueil. Cette phase ritualisée voire protocolaire, n'est pas sans conséquence sur la relation qu'elle inaugure.* » Aussi, cette question nous semble primordiale à interroger et à travailler.

Cette année tout à fait particulière a été marquée par une impossibilité à se réunir en petit comité. Néanmoins, nos accueils individuels ont perduré. Malgré les contraintes architecturales des locaux actuels du SAME, il semble évident que l'équipe pluridisciplinaire veut adopter une posture accueillante et ce de façon transversale à tous les services. Mais comment garantir et maintenir ou mettre en place une prestation avec des postures « accueillantes » ?

L'accueil peut être défini comme l'ouverture du lien social, ritualisée avec et par des automatismes sociaux et culturels. Il n'a de sens que par la finalité de la rencontre, mais il peut avoir une influence sur cette dernière par l'organisation sociale qu'il engendre et la persistance des impressions qu'il laisse.

En effet, l'information reçue en premier déterminerait plus l'impression que l'on a d'autrui que l'information reçue ensuite. Cette information laisse une trace dans la mémoire affective, elle est renforcée en cas de stress selon Asch en 1946.

L'accueil est un concept nomade qui a été travaillé dans de nombreuses disciplines, aussi bien en sociologie qu'en psychologie sociale ou encore en psychologie comportementale. Le mot accueil vient du latin « colligere » (cueillir) qui, en vieux français (1080) s'est transformé en « acoillir » qui signifiait : réunir, associer, être avec.

En 1998, Bourdieu écrit « *chaque milieu social transmet un habitus qui n'est autre qu'un code de pratiques sociales, assimilé par chaque individu. L'accueil est un des éléments de ce code qui fait partie des rituels sociaux de la rencontre.* »

Ainsi, par l'accueil offert aux jeunes pris en charge par le SAME via une première rencontre, nous travaillons d'ores et déjà sur les codes sociaux et culturels.

Aussi l'équipe du SAME a plusieurs ambitions transversales que nous souhaitons travailler de façon collégiale dès le premier accueil et au fil des rencontres sur le service :

- Partager les codes sociaux, les bases de politesse, de savoir-être,
- Permettre une immersion culturelle par le biais du bain de langue,
- Offrir un accueil permettant un temps de répit en opposition des temps scolaires et/ou professionnels,
- Proposer un lieu ressource, identifié par les mineurs comme repère bienveillant et structurant,
- Dédier un espace-temps propice à la rencontre et à la mutualisation des connaissances et compétences.

L'accueil comme prémices de la socialisation

L'accueil des jeunes sur des temps collectifs nous a permis de noter que les jeunes ne se parlent pas entre eux sauf s'ils se connaissent antérieurement.

Si deux jeunes du SAME se rencontrent dans le service et sont voisins, ils ne se déplaceront pas forcément ensemble, ne se parleront pas obligatoirement.

Il est difficile de rendre compte des difficultés des jeunes à tisser du lien, à entrer en relation avec d'autres. Pourtant, il est aisé d'envisager le gain pour la personne qui passe du solitaire au solidaire. Cette réflexion anime l'accompagnement global proposé par le SAME.

Faire partie d'un tissu social permet au jeune de se connaître et de se faire connaître, mais également de se reconnaître et de se faire reconnaître. Autrement dit, cela peut être un véritable outil pour travailler sur l'estime de soi. Enfin, par extension au consentement éclairé et à la notion de reconnaissance, j'extrait également de ce concept la possibilité qu'ont les individus de devenir acteurs, auteurs et agents de leur propre parcours.

1.8 Travail sur la majorité

Nous sommes amenés à accompagner tous les jeunes vers leur majorité.

Ce travail s'effectue en amont, il a besoin d'être pensé et acté dès l'arrivée sur le service.

En effet, en raison de la spécificité de ce public et du contexte particulier de crise sanitaire, il apparaît clairement qu'à leur majorité, ces mineurs étrangers placés ne sont pas en mesure d'accéder à un logement autonome en raison de leur situation administrative et financière non stabilisées.

Les Contrats Jeunes Majeurs demandés en 2020 ont tous reçus une réponse favorable de la DGAS.

Ce sont pour la plupart des contrats entre 3 et 6 mois. Ces délais très courts obligent le jeune à renouveler cette demande très souvent car l'orientation vers une autre structure adaptée (hors urgence) n'est possible que si le jeune possède un récépissé au moins ou un titre de séjour, et/ou des ressources. En 2020, 2 jeunes sont sortis de nos effectifs, mais sans aller vers un dispositif autre que le nôtre.

Sur le plan administratif :

Durant cette année nous avons remarqué que certains jeunes qui ont atteint la majorité n'étaient pas forcément au fait des enjeux que cela impliquait.

Par exemple, Mohammed A dont la majorité est arrivée rapidement après son admission, n'était pas informé sur les orientations et possibilités de sorties du service, ni des documents nécessaires pour appréhender la sortie dans les meilleures conditions possibles. Au vu de son parcours et des besoins exprimés, une demande de contrat jeune majeur a été faite avec des objectifs à court et moyen terme lui permettant de se projeter davantage et sécuriser son parcours de réussite.

Le SAME tente d'appréhender la majorité du jeune en prenant en compte les éléments administratifs suivants :

- Veiller à ce que l'état civil soit constitué,
- S'assurer à ce que le jeune suive une formation qualifiante et n'intègre pas de formation en apprentissage s'il n'y a pas de régularisation possible avant sa majorité (plein droit),
- Parler au jeune de la fin de sa prise en charge en tant que mineur et tenter de le faire intégrer l'importance de la majorité et ce qu'elle implique au niveau juridique en France,
- Expliquer la possibilité de solliciter un contrat jeune majeur, les enjeux et objectifs sans en faire une fin en soi,
- Evoquer les différentes possibilités de sorties et les conditions nécessaires,
- Continuer d'informer et accentuer sur les démarches à faire pour obtenir un titre de séjour, son importance et ce qu'il implique. Que le jeune sache bien dans quelle situation il se trouve au vu de sa nationalité, s'il est de plein droit quelles sont ses possibilités d'accès au droit au séjour,
- Expliquer les différents documents administratifs dont il aura à gérer à majorité (impôts, renouvellement CMUC, demande de carte vitale...etc.),
- Responsabiliser au maximum en adaptant l'accompagnement éducatif : changement significatif dans les 6 mois avant la majorité pour le préparer au mieux.

Sur le plan de la formation professionnelle/scolarité :

Nous remarquons qu'avec le public de mineurs étrangers placés, le projet scolaire et professionnel est considérablement impacté par la situation administrative du jeune.

En effet, prenons comme exemple Saton Baba T qui est devenu majeur le 21/01/2021 et qui est en 1ère année de CAP métallier serrurier en lycée professionnel. Peu après sa majorité, à la suite d'un stage, le jeune se voit proposé une poursuite de son CAP par la voie de l'apprentissage.

Seulement, Saton Baba ne peut pas signer de contrat d'apprentissage pour deux raisons liées : il est nécessaire d'avoir au moins un récépissé de titre de séjour pour signer le contrat et sans celui-ci, il ne peut pas obtenir d'autorisation provisoire de travail (APT) non plus.

Cela est à prendre en compte aussi durant la minorité, en approche de la majorité, si le jeune souhaite conclure un contrat d'apprentissage.

L'APT sera délivrée jusqu'à majorité (ou refusée par anticipation), ce qui impliquera une absence d'APT dans une période à la suite de l'anniversaire des 18 ans du jeune homme. Les employeurs glissent vers l'illégalité et les plus sérieux d'entre eux peuvent mettre fin au contrat, ce qui interrompt la scolarité du jeune. Il est donc important d'être vigilant à l'approche de la majorité en évaluant au plus près la situation administrative du jeune avant de s'engager dans un contrat d'apprentissage. Si le jeune remplit les conditions nécessaires pour envoyer sa demande de titre de séjour avant la majorité ou juste après, le risque est moins conséquent par rapport à l'obtention de l'APT.

Il est nécessaire que le jeune ait conscience de ces contraintes et enjeux avant de se projeter dans une formation en alternance.

Sur le plan psychologique :

Dans le cadre des accompagnements proposés aux futurs majeurs, il a été repéré que cette période génère de l'anxiété chez eux : exprimée ou ressentie (perte d'appétit, de sommeil, isolement). En effet, ils ont créé du lien avec les professionnels du SAME et sont inquiets de leur orientation future : où ont-ils été orientés ? Quels professionnels prendront le relais dans leurs accompagnements ?

Il s'agit d'une période transitoire insécurisante, inscrite dans une histoire de vie souvent marquée par les ruptures. Si certains ont peur de revivre un abandon, d'autres parlent d'une perte de repère. Aussi, certains jeunes ont trouvé de la réassurance dans leur quotidien avec d'autres en colocation.

L'approche de la majorité des uns entraîne également de l'insécurité chez les autres car ils n'ont plus la certitude de pouvoir continuer à habiter ensemble. Parallèlement, la décision de la mise en place d'un contrat jeune majeur avec le SAME étant prise par l'Inspectrice de l'Enfance et Famille de la DGAS, les professionnels n'ont pas la possibilité de garantir la continuité de l'accompagnement aux jeunes, ce qui ne permet pas de les rassurer. Le traitement de la demande et l'attente de réponse peut une fois de plus être insécurisante. La demande de titre de séjour et l'incertitude qu'elle soit acceptée ajoute

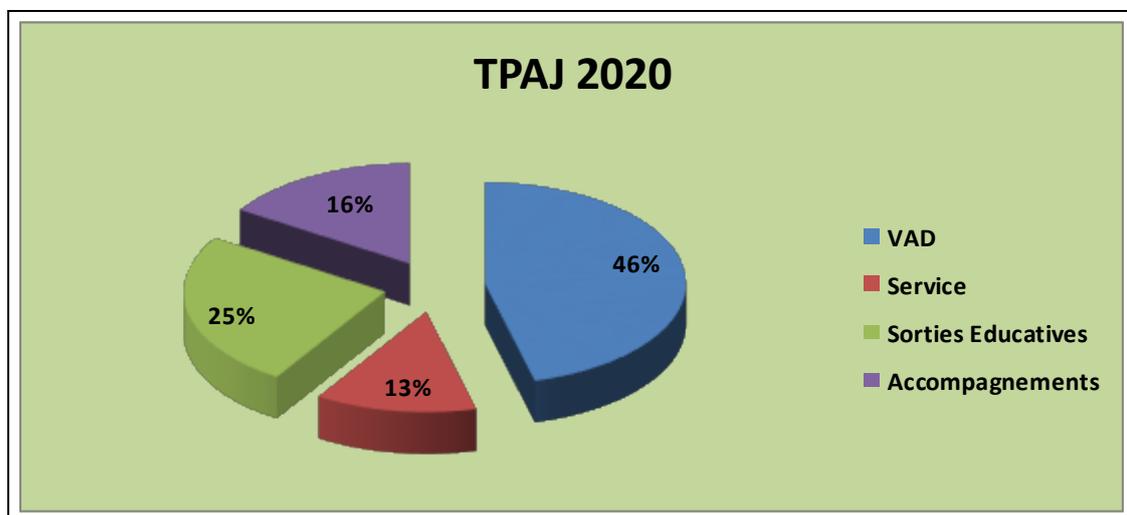
de l'inquiétude. Par ailleurs, nous pouvons observer que les parcours des mineurs étrangers placés sont ponctués de changement de lieu d'accueil tandis qu'ils expriment le besoin prégnant d'une présence d'un service d'accompagnement. Selon le retour de certains jeunes, la relation de confiance est alors à peine installée qu'ils doivent changer de lieu d'accueil.

Ce constat amène le SAME à réfléchir sur la mise en place d'ateliers thématiques afin d'accompagner et préparer au mieux ces futurs majeurs en les renseignant sur leurs droits mais aussi leurs obligations et responsabilités à venir.

1.9 Temps effectif passé auprès des jeunes

Le temps passé auprès des jeunes est de 11 850 heures pour l'ensemble de l'équipe. Ces chiffres ne peuvent refléter l'ensemble de l'activité dans l'exercice annuel d'une part du fait d'une collecte de données incomplètes liés aux changements d'intervenant, d'autre part parce que beaucoup de temps est consacré au travail sans le jeune. Nous pouvons ainsi constater que le temps passé auprès des jeunes représente plus de la moitié du temps total travaillé.

L'activité 2020 auprès des jeunes se décompose de la manière suivante :



Visite à Domicile :

Il ressort que le temps passé à domicile avec les jeunes représente **46 %** du temps total passé auprès de l'utilisateur. Cet outil reste encore le plus utilisé par les équipes de travailleurs sociaux lors de l'exercice de leur mission. L'objectif reste avant l'accompagnement du jeune dans son environnement, dans son quotidien, inhérent à l'activité attendue d'une Maison pour Enfants à Caractère Social en s'assurant que les conditions telle que le précise l'article 375 du nouveau code civil soient réunies. (Santé, Sécurité, Moralité, Condition d'éducation)

Service :

Ce temps passé auprès des usagers au sein du service représente 13% de notre activité totale auprès des jeunes. Ces temps de rencontres sont souvent utilisés pour réaliser différentes démarches administratives, mais également pour reposer les cadres de l'intervention de façon plus formelle en présence notamment du Chef de Service Éducatif.

Les sorties éducatives :

Elles représentent quant à elle 25 % de notre activité totale auprès des jeunes. Les sorties réalisées sont essentiellement payantes, financées par le budget éducatif alloué à chaque travailleur social ou par le biais de budget vie sociale sollicité rédigé sous forme de projet.

Il est à noter que lors des périodes de vacances scolaires, l'équipe tente de réaliser de nombreuses sorties éducatives collectives, régulièrement les prix sont négociés avec les entreprises qui accueillent nos groupes d'enfants. Nous pouvons observer une multiplication des offres gratuites sur les quartiers nord où les municipalités organisent régulièrement des manifestations sportives et culturelles.

De manière générale, il est souvent demandé aux jeunes, même au plus modeste, de contribuer (participation financière, préparation de repas ou goûter...).

Ces temps éducatifs nécessitent :

- Un temps de préparation avec le jeune où l'activité est présentée (but de la sortie, information sur l'activité ou le lieu, renseignement de type horaire et date),
- Un temps de rédaction du projet (recherche de financement, formulaires administratifs à remplir, autorisation parentale à recueillir),
- Un temps d'organisation effective (logistique, transport, repas),
- Un temps de réalisation de la sortie,
- Et dans certaine situation un débriefing de la sortie si des choses ont besoin d'être repris avec le jeune.

Ces sorties ou activités éducatives peuvent aussi bien être effectuées de manière collective ou de manière individualisé. Chaque mode permet d'apprécier des évolutions particulières dans le comportement, l'agissement et la demande du jeune. Les sorties éducatives restent l'outil qui privilégie l'entrée en relation avec les enfants suivis dans le cadre de leur placement. Elles permettent d'instaurer un climat de confiance et tabler une relation éducative sur une base commune. Une mutualisation des moyens et des savoirs lors des sorties éducatives donnent l'occasion aux professionnels de croiser leurs regards sur les situations et conduisent à des réflexions critiques qualitatives sur l'action menée.

Les accompagnements physiques :

Les temps d'accompagnement des jeunes représentent 16% de notre activité totale auprès de l'utilisateur.

Ce temps à l'attention du jeune est utilisé pour :

- Les rendez-vous psychologiques,
- Les différentes démarches administratives (Préfectures, autorités consulaires, rendez-vous médicaux, Sécurité Sociale etc.),
- Les liaisons avec les établissements scolaires et/ou les employeurs,
- Les démarches de droit commun.

Ces accompagnements sont utilisés à bon escient, ils constituent encore un support à la relation d'aide et sont utilisés comme outils dans l'exercice du placement. Cela revêt également d'un caractère socialisant, permettant également aux jeunes de découvrir leur environnement et les interactions à avoir en société pour mener à bien ses propres démarches.

On peut donc sous diviser le temps total de travail de la manière suivante :

50% passés auprès des jeunes comme nous venons le décrire.

50% consacrés au reste l'activité : rédaction, réunion institutionnelle, rendez-vous infructueux, temps de transport sur le département, relation avec les partenaires, recherche et traitement d'un dossier administratif etc.

Nous observons ainsi que le temps administratif prend de plus en plus de temps, les démarches citées demandent une approche et une rédaction particulière.

IV Des changements et des actions à venir

Le SAME s'est engagé dans un processus d'amélioration continue de la qualité et a engagé une réflexion qu'il convient de poursuivre autour de deux axes forts :

- Positionner le jeune en tant qu'acteur de son devenir et non en tant que consommateur, en développant son implication et sa participation et en le responsabilisant.

La prise en charge se veut contractualisée et repose sur un engagement réciproque. Il s'agit pour le jeune d'élaborer un Projet d'Accueil Personnalisé cohérent et réaliste et d'envisager les moyens qu'il pourra mobiliser pour y parvenir.

- Le SAME s'engage à mobiliser les moyens dont il dispose pour faciliter la réussite du jeune.

Il nous faut développer l'implication et la capacité d'agir du jeune en responsabilité. Ceci se traduit par une manière de penser et de décliner l'accompagnement qui amène les professionnels à ne plus proposer « des projets clefs en main » aux jeunes, mais au contraire d'accompagner l'émergence, la construction et la réalisation de projets émanant du jeune. Il s'agit d'encourager la créativité, la prise d'initiative et l'expression des besoins.

Les activités, les sorties, les vacances sont ainsi envisagées sous l'angle des acquisitions qu'elles permettent au cours de l'élaboration et de la réalisation.

Dans un service d'accompagnement à l'autonomie, le cheminement du jeune est au cœur de l'apprentissage de l'autonomie et est tout aussi important que le résultat. Le SAME poursuit l'aide matérielle et financière en la personnalisant aux besoins et capacités du jeune, en l'accompagnement notamment dans sa gestion du budget. L'aide financière est adaptée à chacun selon ses besoins et offre les conditions favorables à la mise en œuvre de son projet. La gestion du budget sera cogérée par le jeune et son éducateur référent tout au long de l'accueil.

Un barème de prestations et de participation a été élaboré et est désormais une référence pour tous ; il prévoit que les jeunes disposant d'une rémunération puissent participer davantage, mais surtout épargnent en vue de préparer leur sortie du dispositif de Protection de l'Enfance. La préparation à la sortie par l'accès au logement autonome est un axe de travail que nous concrétisons par un rapprochement avec les bailleurs privés auxquels nous faisons appel pour notre parc locatif. La mise en relation entre les agences immobilières avec qui nous travaillons et les jeunes peut être facilitée par notre intermédiaire afin de présenter d'éventuels futurs locataires disposant de revenus et d'une situation administrative stable pour contractualiser un bail.

Notre service va continuer d'intégrer le jeune dans sa prise en charge, dès que sa situation le permet (rémunération...), un dernier palier « de préparation à la sortie du dispositif » via la mise en place d'atelier d'accès au logement. Au-delà des recherches inhérentes auprès d'organismes sociaux type FJT ou résidences sociales, il s'agira de permettre au jeune d'accéder à sa propre solution d'hébergement afin d'être en mesure de quitter les dispositifs de protection en toute autonomie.

Accompagnement et relation éducative = une mise en sens au quotidien au service des jeunes accueillis

L'équipe éducative accompagne les jeunes dans la construction ou la reconstruction de leur vie en lien avec la société. Les professionnels du SAME, en reconnaissant leur place, en les accueillant en tant que sujet égal à eux-mêmes dans leur condition d'Homme, cheminent avec eux vers une inclusion et une appropriation des différents champs sociétaux auxquels ils n'ont pu, pour le moment, accéder.

Les membres de l'équipe composent et improvisent avec chacune de ces personnes singulières qu'ils accompagnent. Leurs pratiques multiples et variées vont se déployer en s'adaptant à elles et à leurs problématiques rencontrées. Le partage de l'expérience vécue, du et au quotidien entre les éducateurs et les jeunes est un support essentiel construit de tous petits riens, du banal.

Le SAME se positionne et s'engage en tant que soutien, guide, passeur, invitant chaque jeune, chacun de ces individus, non pas de manière intuitive (bien qu'elle n'en soit pas

exclue) mais de manière construite et réfléchi, à trouver le chemin les menant à une prise de conscience de soi au monde, vers un désir d'apprendre, de s'enrichir et de mettre en sens des connaissances, de développer des compétences. La pratique professionnelle est construite et réfléchi à l'intersection de divers champs pédagogiques avec comme objectif premier, la prise en compte du sujet fragilisé qui est accompagné dans une dimension d'interrelation, d'échanges au travers d'une pratique réflexive.

Dans un principe de respect de l'Autre, le SAME est bel et bien engagé dans cette dimension de la relation d'aide, à chercher, adapter, inventer sans cesse un accompagnement singulier pouvant répondre aux besoins de ces jeunes. La relation mise au cœur de l'accompagnement permet aux professionnels d'être tiers, de se situer comme médiateur entre le jeune et son environnement, entre un ici et maintenant et un devenir, ainsi qu'avec ce qui l'entoure (lois, codes et attentes socioculturelles). Cette posture spécifique de l'accompagnement demande une adaptation au cheminement de la personne accompagnée et se situe aussi dans une dimension contextuelle et dans une prise en compte des enjeux.

Le SAME continue de déployer des moyens pour rendre possible le fait que l'Autre s'inscrive dans ce mouvement, pour soi-même, de développement, de connaissance, de prise de conscience de soi, dans ce rapport au monde.

Chaque membre de l'équipe, à travers sa volonté d'avancer en cohérence dans et pour l'accompagnement des jeunes, a montré tout au long de l'année, sa volonté de toujours prendre en compte chacun des jeunes accueillis au travers de valeurs de réciprocité, de parité, d'estime, de respect, d'authenticité dans une bienveillance, sans oublier la nécessité d'avoir une posture réflexive et humble pour pouvoir cheminer ensemble.

